

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Galapagos SASU, ayant son siège social au 102 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 440 348 480, (ci-après dénommée "Galapagos")

v.20190624

**1. CHAMP D'APPLICATION :** Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") fixent les conditions d'achat de produits de Galapagos (ci-après les « Produits ») par des grossistes-réparateurs, des établissements hospitaliers, des centrales d'achat et des structures de regroupement (ci-après le "Client"). Elles sont applicables à tous les devis, offres, commandes et livraisons de Produits par ou pour le compte de Galapagos à un Client. En application des présentes CGV, le terme "Produit" désigne les produits pharmaceutiques sous forme finie et emballée, commercialisés sur le territoire français par Galapagos et/ou que Galapagos produit et/ou livre au Client. Galapagos se réserve le droit de faire appel à des tiers pour la réalisation du Contrat avec le Client. Les tiers intermédiaires mandatés par Galapagos peuvent aussi se prévaloir des présentes CGV.

Les CGV s'appliquent à toute commande effectuée en France métropolitaine, dans les DROM-COM, en ce compris la Corse, la principauté de Monaco et la principauté d'Andorre.

**2. COMMANDE :** Le Client communiquera à Galapagos des ordres d'achat de Produits, par voie de bon de commande via notamment échange de données informatisées (« EDI ») (ci-après la « Commande »). A réception de la confirmation d'une Commande, le Client accepte sans condition les présentes CGV. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux CGV. Les présentes CGV prévalent sur toutes conditions générales d'achat du Client et sur toutes autres dispositions pouvant figurer sur des documents imprimés ou écrits émanant du Client. Toute prise de Commande étant subordonnée à l'acceptation par le Client des CGV, toutes clauses ou conditions contraires pouvant figurer sur les commandes, imprimés ou correspondances du Client ou de ses représentants, toutes réserves formulées par le Client ou ses représentants seront réputées nulles et non avenues. En cas de dispositions contraires, seules les dispositions des présentes CGV feront foi. Les dérogations aux présentes CGV ne seront valables que si elles sont convenues par écrit et signées par Galapagos et le Client. Toute disposition ne figurant pas dans les présentes CGV fera l'objet d'un accord exprès et spécifique.

**3. FORMATION DU CONTRAT :** Une commande sera réputée ferme et définitive (i) à compter de l'acceptation de la Commande par Galapagos notifiée au Client ou à son représentant ou (ii) lorsque Galapagos a commencé l'exécution de la Commande du Client (via l'expédition des Produits notamment), selon la première de ces éventualités. Les commandes et conditions communiquées verbalement ou par téléphone ne seront valables qu'après confirmation écrite signée par les parties. Toute modification par le Client de tout élément de la Commande ne sera contraignante pour Galapagos qu'avec l'accord écrit formel de Galapagos. La Commande doit comporter des précisions suffisantes pour permettre l'identification des Produits. A défaut, Galapagos se réserve le droit de supprimer sans autre formalité toute Commande jugée incomplète, le Contrat étant par voie de conséquence résilié de plein droit sans autre formalité, ni indemnité de part et d'autre.

Les prescriptions ci-dessus remplies, le Contrat est réputé être définitivement conclu conformément aux dispositions des articles 1583 et suivants du Code Civil. Il ne peut, sous peine de dommages et intérêts, être annulé par le Client sans accord préalable de Galapagos.

**4. OBLIGATIONS DU CLIENT :** Le Client garantit qu'il :

(i) est titulaire de toutes les licences, autorisations, accords et a réalisé toutes les formalités d'enregistrement requis par la loi pour procéder à ce type de commande et pour respecter les obligations au titre du Contrat,

(ii) est une partie indépendante assumant les risques de sa propre activité et aucune disposition des présentes ne sera interprétée comme créant une relation de mandat ou de subordination et/ou de travail entre Galapagos et le Client et/ou le personnel du Client,

(iii) est responsable du paiement de toutes les taxes et autres paiements obligatoires dont il serait redevable au titre de la législation et la réglementation notamment ceux relatifs au personnel du Client (cotisations sociales ou maladie, indemnités de départ...)

(iv) ne promettra, n'offrira, ne paiera, n'encouragera à payer, n'acceptera un paiement de la part d'un dépositaire de l'autorité publique ou ne prendra toute autre mesure qui pourrait être considérée comme ayant pour objet ou effet d'influencer tout acte ou décision de cette personne, notamment dans le but d'obtenir des avantages commerciaux ou d'obtenir et/ou d'entretenir des relations d'affaire,

(v) s'engage à respecter toute la législation et réglementation applicables, notamment celles concernant la lutte contre la corruption, les Bonnes Pratiques de Distribution (BPD) et toutes les directives sectorielles le cas échéant,

(vi) s'engage à réaliser ses obligations au titre du Contrat conformément aux plus hauts standards d'éthique et d'intégrité, en particulier, le Client s'engage à respecter les dispositions de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

(vii) s'engage à ne pas commettre d'action qui pourrait remettre en cause la réputation de Galapagos ou la réputation des Produits,

(viii) s'engage à ne pas réaliser d'étude sur les Produits (incluant toute étude interventionnelle et non interventionnelle impliquant la personne humaine), incluant, mais sans s'y limiter, des études pré-cliniques, cliniques, des études de marché, de marketing ou toute étude post commercialisation ni s'engager dans des travaux de laboratoire ou de recherche et développement concernant les Produits sans le consentement écrit préalable de Galapagos,

**5. LIVRAISON :** Sauf accord exprès contraire, la livraison se fera DDP (Delivery Duty Paid) au lieu précisé dans la Commande (Incoterms 2020) pour les commandes livrées en France métropolitaine. La livraison se fera CPT (Carriage Paid To – Incoterms 2020) pour les commandes livrées dans les DROM-COM. Les modalités de livraison sont convenues par écrit.

Galapagos fera ses meilleurs efforts pour assurer une livraison dans les délais. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des délais impératifs. En cas de retard de livraison, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité, dommage et intérêt et ne pourra se prévaloir de la résiliation du Contrat ou de l'extinction de l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat.

Galapagos emballera et marquera les Produits conformément à la législation européenne et locale. Galapagos s'efforcera de fournir des Produits dont la durée de conservation est d'au moins six (6) mois.

Galapagos est autorisé à procéder à des livraisons partielles et à facturer les Commandes partiellement conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation applicables. En cas de rupture de Produits, Galapagos doit informer le Client par écrit de cette rupture dans les meilleurs délais. En cas de rupture, Galapagos se réserve le droit d'allouer les Produits à ses clients et conformément aux obligations et engagements pris à sa seule discrétion. En ce qui concerne les allocations sur le marché français, Galapagos attribuera les Produits à ses distributeurs et clients d'une manière non discriminatoire.

Le Client reconnaît qu'il ne détient aucune exclusivité sur la distribution et la vente des Produits.

Si des livraisons anticipées ou partielles ont lieu à la demande ou par le biais du Client, les coûts supplémentaires éventuels seront à la charge du Client. Si la livraison des Produits est reportée/retardée à la demande du Client, Galapagos pourra stocker les Produits aux frais et aux risques du Client.

**6. PAIEMENT :** Galapagos adressera une facture au Client pour chaque Commande. Le prix des Produits est celui du tarif de Galapagos en vigueur au jour de la Commande. Les paiements seront effectués en Euro et seront exigibles à trente (30) jours à compter de la réception de la facture correspondante. Les taux de T.V.A. légaux seront appliqués. Galapagos se réserve le droit de facturer des livraisons partielles conformément aux dispositions de l'article 5.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Sauf conditions particulières contraires, tout montant non acquitté par le Client à la date de paiement convenue entraînera de plein droit et sans mise en demeure :

- L'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage en vigueur à la date d'échéance du paiement de la facture concernée, ceci sans préjudice du droit de Galapagos de demander la résolution de la vente ;
- L'application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement, ceci sans préjudice du droit de Galapagos de demander une indemnisation complémentaire pour le recouvrement de la facture concernée y compris les frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels et ce sur présentation des justificatifs des frais engagés ;
- Le droit de procéder à la compensation, à due concurrence de sa créance en principal, comme en intérêts, frais et accessoires, avec tous les avoirs crédits, remboursements, ristournes, rabais ou remises et de façon plus générale toutes sommes que Galapagos pourrait devoir à quel que titre que ce soit.

Galapagos se réserve le droit de suspendre toute Commande en cours jusqu'à réception du paiement intégral des montants dus par le Client.

Galapagos se réserve le droit d'exiger une garantie bancaire (i) de tout nouveau Client n'ayant encore jamais ouvert de compte auprès de Galapagos et/ou (ii) lorsque l'encours du Client aura atteint la limite du crédit accordé par Galapagos.

Un Client ne peut suspendre le paiement d'une facture, à moins de pouvoir prouver un Défaut de qualité du Produit. Dans cette hypothèse, le Client pourra suspendre le paiement pour ce Produit spécifiquement. Le Client ne pourra compenser les montants dus par lui avec les montants dus par Galapagos, à l'exception des montants mentionnés sur les notes de crédit envoyées par Galapagos au Client.

Toute réclamation relative à une facture doit être portée à la connaissance de Galapagos par écrit dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de la facture avec le détail précis de la nature et des motifs de la réclamation. Passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté la facture. Le cas échéant, la réclamation ne sera plus traitée par Galapagos.

**7. TRANSFERT DE PROPRIETE/ CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :** Galapagos conserve la pleine propriété des Produits livrés jusqu'au paiement intégral et la réalisation de toutes ses obligations au titre du Contrat par le Client sans que cela ait une incidence sur le transfert des risques à la charge du Grossiste. Le Client est tenu à une obligation de diligence et de soin envers les Produits faisant l'objet d'une réserve de propriété et s'engage à assurer les Produits contre tous les risques, incluant mais sans s'y limiter l'incendie, le vol ou les dégâts des eaux. Galapagos reste à tout moment autorisé à faire enlever les Produits auprès du Client et à les stocker à un endroit différent si le Client ne respectait pas ses obligations. Galapagos pourra retenir les Produits concernés jusqu'à complète réalisation de ses obligations par le Client.

Les Produits livrés et non payés peuvent être revendiqués même en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur. La garantie de réserve de propriété des marchandises non payées se reporte sur toutes les marchandises en stock appartenant à Galapagos. Les Produits premiers livrés sont présumés être les premiers revendus.

**8. CONFORMITE - RECEPTION :** Galapagos fournira les Produits en l'état au Client conformément aux spécifications standards de Galapagos pour ce type de produits.

Avaries liées au transport : à réception, le Client inspectera les Produits livrés (notamment état, poids, quantités par colis) et notifiera Galapagos de tout défaut, dommage ou manquant ("Avarie Transport") dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception par le Client à l'adresse suivante : [Galapagos.customer.fr@gjpg.com](mailto:Galapagos.customer.fr@gjpg.com). Conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce, toute réserve doit être confirmée par lettre recommandée à Galapagos dans les trois (3) jours ouvrés. Le Client doit vérifier les expéditions dès leur arrivée au lieu de livraison. Il appartient au Client destinataire en cas d'avarie, de perte ou de retard de livraison dus à la faute ou à la négligence du transporteur de faire toute réserve en présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec confirmation au transporteur dans les trois (3) jours de la livraison et d'en adresser, dans le même délai, une copie assortie du bon de la livraison concernée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de Galapagos à peine de forclusion de la réclamation à l'égard de Galapagos.

Réserves liées à la conformité des Produits : Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites au paragraphe précédent, en cas de non-conformité ou de manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés doit être effectuée par écrit. S'agissant des Produits non conformes ou manquants pour des causes autres que des Avaries Transport, cette réclamation devra s'effectuer dans le délai prévu à l'article L 133-3 du Code de Commerce suivant la réception des Produits par le Client. Il appartiendra au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de la non-conformité ou aux manquants constatés. Le Client s'engage notamment à laisser toutes facilités à Galapagos pour effectuer ou faire effectuer toutes les constatations et/ou contrôles qui lui sembleraient nécessaires et donner pour ce faire le libre accès à Galapagos au lieu de stockage des Produits. Seul Galapagos ou toute personne dûment mandatée par lui pourra effectuer ces contrôles et vérifications. A défaut du respect de ces conditions, les Produits seront réputés conformes et la responsabilité de Galapagos ne pourra être mise en cause, le Client étant tenu pour responsable de tout préjudice subi par Galapagos du fait du non-respect de cette procédure.

Tout défaut doit être notifié par email à l'adresse suivante : [Galapagos.customer.fr@gjpg.com](mailto:Galapagos.customer.fr@gjpg.com). Le courriel doit contenir au minimum les informations suivantes : coordonnées de la personne effectuant le signalement, description de la réclamation et photographies du Produit prétendument défectueux. Galapagos répondra au Client en lui communiquant des instructions relatives à cette réclamation qualifiée.

Si dans les délais précités :

- Le Client peut démontrer que (i) le défaut en question n'a pas été causé par des actes ou omissions imputables au Client, incluant sans que cette liste ne soit exhaustive, un stockage dans des conditions non conformes ou une manipulation inappropriée du Produit de la part du Client ou d'une personne/entité mandatée par le Client et (ii) les Produits concernés ont été retournés à Galapagos par le Client conformément aux instructions de Galapagos (conformément au paragraphe précédent), Galapagos remplacera ou remboursera, à sa seule discrétion, les Produits non conformes ou ayant subi une Avarie Transport au prix d'achat; ou
- Le Client et Galapagos ne parviennent pas à trouver un accord sur la cause de la non-

conformité, le litige sera soumis à un laboratoire indépendant désigné d'un commun accord entre les parties, dont la décision relative aux Produits non conformes ou endommagés sera définitive et liera les parties. Les coûts liés à cette procédure seront supportés par la partie dont la réclamation a été rejetée.

Galapagos ne sera en aucun cas tenue pour responsable envers le Client d'une telle non-conformité au-delà du remplacement du Produit considéré. Le Client n'est pas autorisé à suspendre ou à annuler ses obligations au titre d'une Commande sur la base d'un Produit non conforme livré par Galapagos.

**9. RECLAMATIONS QUALITE.** Le Client peut notifier des réclamations qualité relatives à l'identité, la qualité, la sécurité ou l'efficacité d'une spécialité médicale après sa libération pour distribution ("Réclamations Qualité") par téléphone au numéro suivant : 00 800 78 78 13 45 ou par mail à l'adresse suivante : [Galapagos.customer.fr@glpg.com](mailto:Galapagos.customer.fr@glpg.com). Galapagos fournira des instructions sur la manière dont gérer le présumé défaut qualité.

**10. GARANTIE :** Galapagos garantit que les Produits livrés sont conformes à la législation et à la réglementation applicables et que pendant leur durée de conservation, telle qu'indiquée sur l'emballage, ils seront exempts de défauts au niveau de leur composition chimique, sous réserve que les Produits livrés soient pris en charge par le Client avec le plus grand soin, dans des conditions de transport et de stockage appropriées et conformément à la législation et à la réglementation applicables, les BPD, les conditions définies sur l'étiquetage, la notice des Produits et l'autorisation de mise sur le marché. Le Client ne pourra faire valoir de réclamation à l'encontre de Galapagos en cas de manipulation, de modification ou de changement d'une partie ou de l'intégrité des Produits (incluant mais sans s'y limiter une modification dans sa composition, dans son mode d'administration, dans son emballage et dans son étiquetage par le Client ou par tout autre tiers).

**11. RAPPEL :** Galapagos peut, à sa seule discrétion, ou à la demande d'une autorité réglementaire, retirer les Produits, rappeler certains lots de Produits du marché (« Rappel ») ou mettre en œuvre toutes autres mesures que Galapagos jugerait appropriées (notamment modifications sur l'étiquetage des Produits ou un message de sécurité de Galapagos avertissant que, dans certaines situations, la sécurité ou la qualité du Produit est inadéquate et que l'aspect de sécurité ou de qualité signalé est contrôlé en prenant les mesures énoncées dans la notification « Notification de sécurité »). En cas de Notification de sécurité ou de Rappel, Galapagos informera le Client immédiatement et au plus tard 24 (vingt-quatre) heures après avoir pris connaissance de la nécessité de procéder au Rappel. En cas de Rappel, Galapagos remboursera au Client, sous forme d'avoir, et sur la base des documents justificatifs détaillés, les Produits, appartenant au lot faisant l'objet de la procédure de Rappel au prix d'achat effectif des Produits concernés par le Client (soit après déduction des rabais, remises, ristournes et rémunération de toute nature consentis par Galapagos sur les Produits concernés), à moins que la cause de la Notification ou du Rappel ne réside dans un acte ou une omission de la part du Client. Toutefois, Galapagos ne sera pas tenu responsable des dommages subis par le Client à la suite d'une Notification ou d'un Rappel de sécurité, sauf stipulation contraire en vertu de ce Contrat ou de la législation locale.

**12. POLITIQUE DE NON-RETOUR :** Galapagos n'acceptera pas le retour de Produits vendus au Client, à l'exception de : (i) des Produits non conformes ou ayant subi une Avarie Transport tels que définis à l'article 8, conformément aux lois ou règlements applicables régissant le retour de ces Produits ; ou (ii), si le Client a accepté d'acheter des Produits dont la durée de conservation est inférieure à six (6) mois avec l'accord écrit préalable de Galapagos concernant la possibilité pour le Client de retourner les Produits s'il n'est pas en mesure de les revendre.

À l'exception de ce qui précède, Galapagos n'est pas responsable envers le Client des Produits achetés par le Client et que le Client ne pourrait pas revendre par la suite. Si les dispositions ci-dessus entrent en conflit avec des exigences légales spécifiques, la clause ci-dessus ne s'applique pas et l'obligation de Galapagos d'indemniser le Client est limitée au minimum légal prévu par les lois locales applicables.

**13. RESPONSABILITE :** Le Client sera responsable de toutes les pertes et/ou dommages que le Client, ses agents, sous-traitants et/ou toute autre personne aidant le Client dans l'exécution du Contrat peuvent causer à Galapagos, à ses sociétés affiliées ou à des tiers résultant directement ou indirectement, de (i) la négligence ou de la faute intentionnelle du Client ou de l'un de ses agents, administrateurs, consultants, entrepreneurs et employés, (ii) la violation de ce Contrat ou violation de la législation applicable par le Client ou ses agents, directeurs, consultants, sous-traitants et employés, (iii) toute utilisation inappropriée des Produits ou tout acte ou omission en contradiction avec les instructions d'utilisation fournies par Galapagos ou le résumé des caractéristiques du produit.

Ni les parties, ni leurs sociétés affiliées, ni aucun de leurs mandataires, administrateurs, consultants, sous-traitants et employés ne pourront être tenus responsables envers l'autre partie de tous dommages indirects, accessoires, consécutifs, exemplaires, punitifs ou réputationnels, d'une perte de profits, d'un éventuel manque à gagner, d'une perte de données ou de dommages-intérêts pour perte d'exploitation fondés sur une réclamation ou une action contractuelle, une garantie, une négligence, une responsabilité stricte ou autre responsabilité délictuelle ou découlant autrement du présent Contrat.

La responsabilité de Galapagos sera, dans tous les cas, limitée au prix facturé par Galapagos des Produits ou – selon le montant le plus bas – au montant couvert et effectivement versé par l'assurance responsabilité civile de Galapagos au titre de la réclamation. Le Client prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou limiter tout dommage.

Galapagos ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage survenu avec des Produits non vendus directement par lui au Client, même dans le cas où ces Produits non vendus par Galapagos porteraient ses marques et signes distinctifs.

**14. PROPRIETE INTELLECTUELLE :** Les parties reconnaissent que tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Produits et autres matériaux livrés par Galapagos au Client ou mis à disposition du Client de quelle façon que ce soit, incombent exclusivement à Galapagos, à ses sociétés affiliées ou aux entités lui ayant concédé une licence. Galapagos garantit que les Produits et autres matériaux qu'elle fournit ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Client s'engage à ne pas violer les droits de propriété intellectuelle de Galapagos ou des entités lui ayant concédé une licence. Le Client informera immédiatement Galapagos par écrit s'il a connaissance d'une violation par un tiers des droits de propriété intellectuelle de Galapagos ou d'une entité lui concédant une licence ou si un tiers fait une réclamation contre le Client en relation avec les droits de propriété intellectuelle de Galapagos ou d'une entité lui ayant concédé une licence. Le Client n'est pas autorisé à utiliser les marques et/ou les noms commerciaux de Galapagos pour son propre usage, à moins que le Client n'ait obtenu l'autorisation écrite préalable de Galapagos.

**15. CONFIDENTIALITE :** Les Informations Confidentielles désignent tous les documents, le matériel, les données et informations, tangibles ou intangibles, sous forme écrite, graphique, orale ou électronique, élaborées ou divulguées ou mises à la disposition par Galapagos ou au nom de Galapagos et/ou de ses sociétés affiliées au Client et/ou à ses sociétés affiliées, à ses employés ou à ses représentants en vertu de ce Contrat. Les Informations Confidentielles incluent, sans limitation, le contenu des Commandes, notamment les Produits commandés, les prix, les remises, les conditions particulières et les services annexes, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les inventions, les données techniques ou les spécifications, les compositions chimiques, les méthodes de test, les informations commerciales ou financières, les activités de recherche et développement, les plans de développement (pré)(clinique), les informations sur le Produit, les plans marketing et les informations sur les clients et les fournisseurs, notamment les informations qui pourraient être connues du Client lors de visites dans les installations de Galapagos ou de ses sociétés affiliées.

Les Informations Confidentielles demeurent la propriété de Galapagos ou de ses sociétés affiliées. Le Client s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations confidentielles qu'il a reçues en lien avec une Commande, à ne pas utiliser ou divulguer de telles informations à un tiers, excepté aux fins expressément autorisées en vertu du Contrat. Le Client s'interdit d'utiliser le nom de Galapagos à des fins publicitaires (par exemple en mentionnant Galapagos dans ses

listes de clients) sans le consentement écrit préalable de Galapagos. Le Client s'interdit de divulguer ou de rendre public un élément de la Commande sans le consentement écrit préalable de Galapagos et est responsable de toute violation de la confidentialité par l'un de ses employés, agents ou consultants. Toute violation de cette disposition peut donner lieu à une demande d'indemnisation, sans qu'une mise en demeure formelle ne soit exigible et sans préjudice du droit de Galapagos à l'indemnisation des dommages résultant d'une telle violation. En cas de divulgation exigée par la loi ou par décision judiciaire ou d'une autorité gouvernementale, le Client informera préalablement Galapagos de toute divulgation et s'engage à coopérer avec Galapagos afin de lui permettre d'obtenir une ordonnance de protection le cas échéant.

Cette clause de « confidentialité » entre en vigueur dès le début des négociations relatives à la Commande et restera en vigueur dix ans après la réalisation de la Commande.

**16. RESILIATION DU CONTRAT :** Le Contrat peut être résilié par une Partie, dès lors que l'autre Partie manque à ses obligations en vertu du présent Contrat et n'y a pas remédié dans un délai de dix (10) jours suivant mise en demeure ou notification du manquement, sans préjudice de tout dommage et intérêt ou tout autre droit dont la Partie invoquant la résiliation pourrait se prévaloir. Dans le cas où le Client ferait l'objet d'une procédure de faillite ou de redressement, ou tout autre fait indiquant l'incapacité du Client à s'acquitter des montants dus, Galapagos se réserve le droit de résilier la Commande du Client sans frais, et ce, sans préjudice de son droit de réclamer une indemnisation complète pour tous les coûts supportés par Galapagos avant la résiliation du Contrat.

**17. ANTI-CORRUPTION :** Le Client doit se conformer à toutes les lois, tous les règlements, les codes et les sanctions applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, les lois des pays dans lesquels le Client a des opérations et des pays où Galapagos et ses Filiales ont des opérations (les « Lois anticorruption ») et s'abstient de toute activité, pratique ou conduite qui constituerait une infraction en vertu d'une telle loi applicable. Le Client doit mettre en place et maintenir pendant toute la durée du Contrat ses propres politiques et procédures pour s'assurer que lui-même et ses employés, agents, fournisseurs et sous-traitants qui fournissent des services en vertu du présent Contrat ou dans le cadre de celui-ci respectent les Lois anticorruption. À la demande de Galapagos, à tout moment, le Client doit démontrer sa conformité au présent article en fournissant les documents et les données demandés par Galapagos, et par tout autre moyen raisonnable demandé par Galapagos. Tout manquement ou non-respect des engagements pris en vertu du présent article sera signalé à Galapagos par le Client dès qu'il en aura connaissance. Toute violation du présent article est considérée comme une violation substantielle du présent Contrat.

**18. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :** Le Client s'engage, pendant la durée du Contrat, à se conformer aux lois et règlements applicables en matière de protection des données, y compris (sans limitation) le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD ») et la loi française n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transfert, la modification, la suppression et/ou la divulgation de toute donnée personnelle en vertu de ce Contrat.

Aux fins du présent article, le terme « donnée à caractère personnel » désigne toute information qui se rapporte à une personne identifiée ou identifiable. Une « personne physique identifiable » est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale

Aucune donnée à caractère personnel autre que les informations nécessaires pour mener à bien ses activités en vertu du présent Contrat ne devront être communiquées à Galapagos par le Client.

Le traitement des données nécessaires aura pour finalités le respect des dispositions des CGV, la réalisation des prestations ainsi que la gestion des relations et contacts avec le Client. Les traitements de données sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes (en termes d'organisation et de gestion comptable) poursuivis par Galapagos ou relèvent d'une obligation légale à laquelle Galapagos est soumise.

Dans le cas où le Client devrait fournir des données à caractère personnel à Galapagos, le Client garantit à Galapagos qu'il ne viole aucune loi, règle ou règlement applicable ou les droits d'une personne ou d'une entité en fournissant lesdites données à caractère personnel à Galapagos. Le Client doit informer Galapagos immédiatement de toute divulgation ou utilisation accidentelle, illégale ou non autorisée de données à caractère personnel dont il a connaissance.

Le Client s'assure que toutes les données à caractère personnel fournies sont exactes et, le cas échéant, met à jour les données à caractère personnel inexactes ou incomplètes.

Galapagos s'engage à protéger la vie privée et la sécurité des données à caractère personnel en se conformant à toutes les lois, règles et règlements applicables, y compris sans limitation toutes les lois, règles applicables en matière de protection des données et de protection de la vie privée des données à caractère personnel relatives au Client, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés. Galapagos peut utiliser et transférer ces données personnelles à ses sociétés affiliées ou agents dans le monde entier aux fins de l'exécution de ce Contrat, et pour assurer le suivi de ses interactions avec le Client, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés. Galapagos peut également divulguer des données à caractère personnel sur demande d'une autorité réglementaire ou en vertu de la législation applicable. Galapagos se réserve le droit de conserver les données suivantes notamment le nom, le titre, l'entité, l'adresse, le téléphone, le fax, l'adresse e-mail, les cartes de visite). Le Client, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés peuvent mettre à jour ou corriger ces données à caractère personnel et disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de Galapagos à l'adresse suivante : [dpo@glpg.com](mailto:dpo@glpg.com). Ils peuvent, à tout moment, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le Client accepte par la présente d'informer ses administrateurs, dirigeants et employés de ce qui précède.

**19. ASSURANCE :** Chaque partie doit souscrire et/ou maintenir, à ses frais, toutes les assurances nécessaires à l'exercice de ses activités en vertu du Contrat, pour des montants couvrant ses obligations en vertu du Contrat conformément aux usages existants dans l'industrie pour des sociétés similaires. Les attestations d'assurance doivent être fournies à l'autre partie à tout moment pendant la durée du Contrat sur simple demande.

**20. AUDIT :** Le Client s'engage à tenir des registres exacts et complets de tous les contrats, documents, correspondances, dossiers, cahiers, comptes, factures et/ou autres renseignements en sa possession concernant ce Contrat (ci-après collectivement les « Registres »). Les Registres doivent être conservés conformément aux pratiques comptables et commerciales applicables pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de 3 ans à l'expiration du Contrat.

Galapagos se réserve le droit, à sa seule discrétion et à ses frais, d'auditer les opérations, les livres et les Registres du Client afin d'assurer le respect des obligations susmentionnées sous réserve du respect d'un préavis raisonnable. Un tel audit pourra être effectué par Galapagos ou par un auditeur mandaté par Galapagos. Le Client accusera réception de la notification d'audit de Galapagos dans les meilleurs délais après réception de ladite notification et confirmera la date de l'audit dans les 14 jours suivant la réception de cette notification.

Lorsque le Client a connaissance de la réalisation d'un audit par un ou plusieurs représentants d'organismes gouvernementaux ou réglementaires dans ses locaux, notamment si cet audit est lié au Produit, le Client doit, sous réserve de la législation applicable et dans la mesure du possible, en informer Galapagos au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance afin de permettre à Galapagos d'être présent lors de l'audit. Le Client s'engage à fournir à Galapagos des copies de tous les documents et de la correspondance relatifs à cet audit, y compris des résumés et traductions non officielles en Français le cas échéant. Lorsque le Client n'a pas été informé de l'audit ou si Galapagos n'est pas en mesure d'y assister, le Client doit (dans la mesure permise par la loi) fournir dans les meilleurs délais à Galapagos un rapport écrit de l'audit.

**21. INFORMATIONS RELATIVES A LA SECURITE :** Si le Client a connaissance de toute information de sécurité ou de pharmacovigilance relative à l'un des Produits, cette information doit être transmise au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché dans les 24 heures à compter du moment où le Client en a connaissance et, dans tous les cas, au plus tard dans un délai d'un jour ouvrable, par courriel à FRsafetymailbox@gilead.com. Le Client se conformera à toutes les lois, règles et règlements applicables en matière de protection des données et de confidentialité.

**22. DIVERS :** à moins que les parties n'en aient convenu autrement par écrit ou dans les présentes Conditions, toute réclamation contre Galapagos sera prescrite dans un délai d'un (1) an à compter de la livraison ou de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu.

**23. GARANTIE :** Chaque partie garantit que les termes de ce Contrat ne violent pas ou ne sont pas en conflit avec d'autres contrats ou obligations que les Parties auraient avec des tiers (hors sociétés affiliées pour Galapagos). Le Client garantit qu'il dispose des installations, de l'équipement, du personnel qualifié et de toutes les autorisations requises pour exécuter les services et s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Contrat.

Chaque partie garantit que : a) elle a plein pouvoir et autorité pour conclure le Contrat b) le Contrat a été dûment autorisé c) le Contrat lui est opposable d) elle est une société dûment constituée, enregistrée et en règle en vertu de la loi applicable e) elle n'est pas autorisée à agir ou représenter, oralement ou par écrit, l'autre partie.

**24. FORCE MAJEURE:** Aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations en vertu des présentes si ce retard ou manquement résulte d'événements ou de circonstances échappant au contrôle de cette partie (y compris – sans s'y limiter – actes ou restrictions gouvernementales ou d'autorités publiques, guerre, révolution, émeutes ou troubles civils, incendie à l'exclusion des grèves et des lock-out) (« Force Majeure »), à condition que la partie qui se prévaut du cas de force majeure adresse à l'autre partie une notification écrite dans les trois (3) jours suivant la survenance du cas de force majeure, en donnant des détails précis, incluant la date de l'événement, les circonstances ayant entraîné l'événement et une estimation de la durée de ce cas. En cas de retard ou de non-respect du Contrat de la part d'une partie résultant de la Force majeure, l'autre partie sera en droit de résilier le Contrat par simple notification écrite ou de demander une diminution appropriée de ses obligations au titre du Contrat. Si l'événement de force majeure dure plus de 4 (quatre) semaines, chaque partie a le droit de résilier le Contrat en tout ou en partie au moyen d'une notification écrite à l'autre partie, sans indemnité.

**25. DISPOSITION NON VALABLE OU INAPPLICABLE :** Si une disposition de ces CGV est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette disposition n'aura aucun effet et sera réputée ne pas être incluse. Cette disposition n'invalidera pas les autres dispositions des présentes CGV. Les présentes CGV seront réputées modifiées dans la mesure nécessaire pour rendre, de l'avis du tribunal concerné, la disposition par ailleurs nulle ou non applicable, et le reste des présentes CGV, valides et applicables et pour accomplir autant que possible l'objectif commercial initial de la disposition incriminée.

**26. CESSIION ET SOUS-TRAITANCE :** Les présentes CGV s'appliqueront et auront un caractère contraignant pour les successeurs, cessionnaires et ayants droit des parties. Ni le Client ni Galapagos ne transféreront ou céderont le Contrat sans le consentement écrit préalable de l'autre partie. Néanmoins, une partie peut céder le Contrat et ses droits et obligations afférents sans consentement préalable en cas de cession ou de vente de tout ou partie de ses activités incluant l'activité objet du Contrat, que ce soit par fusion, vente de titres, vente d'actifs ou autre. Galapagos peut en outre céder ce Contrat ou une partie de ses droits et obligations afférents à l'une de ses sociétés affiliées ou à tout tiers à qui Galapagos et/ou l'une de ses sociétés affiliées concède ou a concédé une licence, un droit d'utilisation ou tout autre droit similaire ou à tout « Partenaire » ou à une société affiliée d'un Partenaire, si cette cession est jugée nécessaire ou utile par Galapagos pour la concession de ladite licence, dudit droit d'utilisation ou de tout autre droit similaire.

Le Client n'est pas autorisé à sous-traiter ses obligations au titre du Contrat sans le consentement écrit préalable de Galapagos. En cas de recours à la sous-traitance, le Client demeure responsable de la bonne exécution du Contrat ou d'une partie de celui-ci par ledit sous-traitant.

**27. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE :** La validité, l'exécution et l'interprétation du Contrat et des CGV (ainsi que de toute obligation non contractuelle en découlant ou s'y rapportant) sont régies et interprétées conformément au droit français, sans que puissent n'être appliqués les principes de conflit de loi. Les parties feront leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable les différends découlant ou en rapport avec ce Contrat. A défaut d'accord amiable, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal du siège social de Galapagos. Le Contrat, ces CGV et les dispositions de la Commande représentent l'accord entre les Parties et prévalent sur tout autre document notamment un document fourni par le Client.

**Date : 04/2021**